

Fiche technique

WÖHR CROSSPARKER 558



Crossparker 558-2,0: Charge maximale par plate-forme 2000 kg (charge maximale par roue 500 kg)

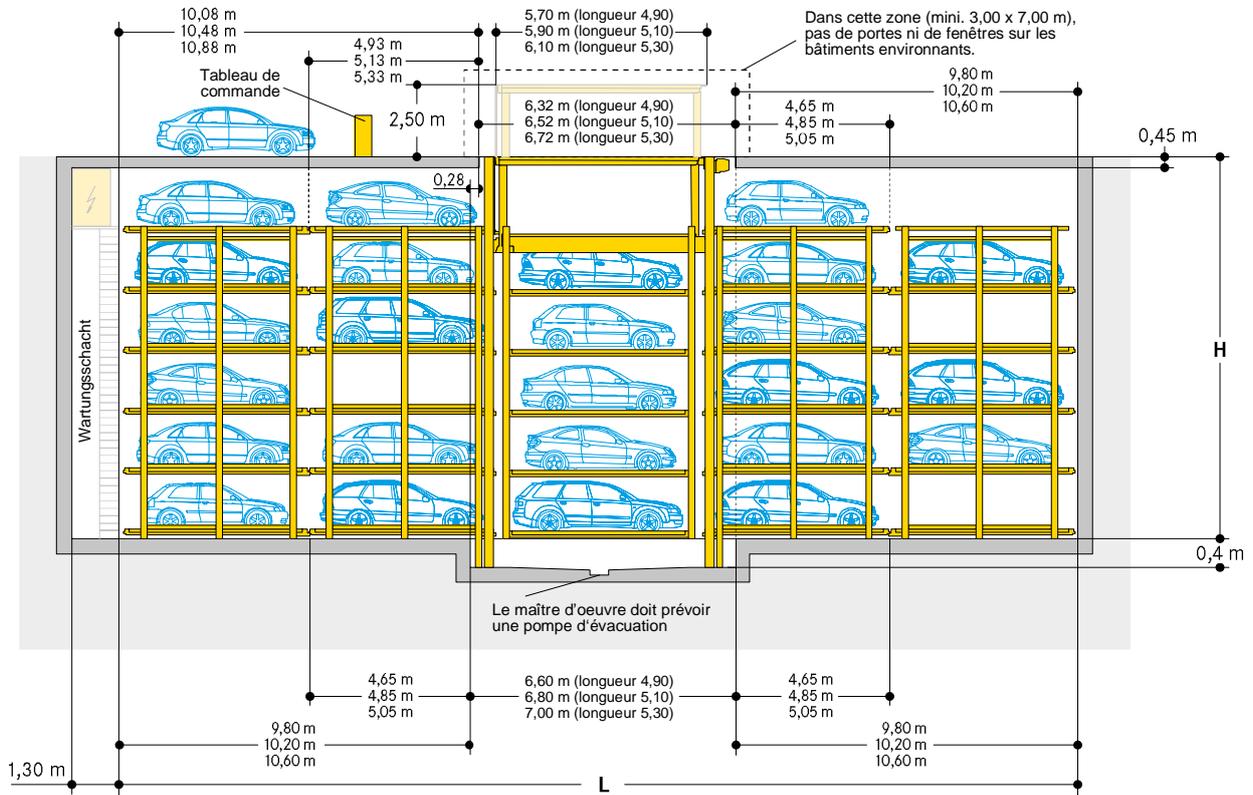
Crossparker 558-2,6: Charge maximale par plate-forme 2600 kg (charge maximale par roue 650 kg).



■ Remarques

1. Les dimensions de construction doivent être définies en accord avec COMPARK avant le début des travaux.
2. Sous réserve de modifications de construction. Sous réserve de modifications de détails d'exécution en raison du progrès technique et des directives concernant l'environnement.

■ Dimensions

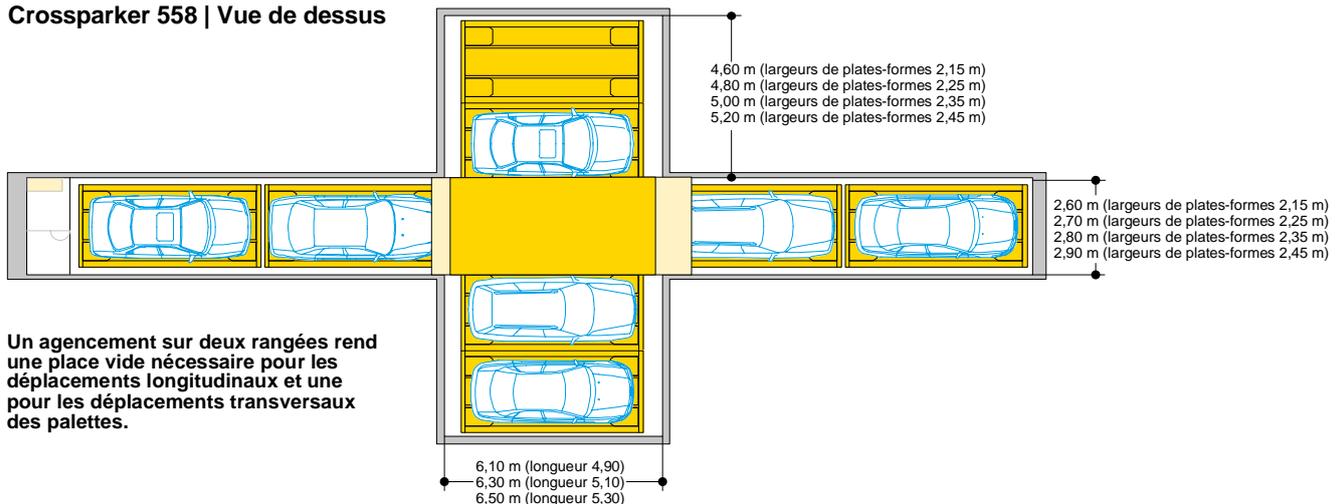


Niveaux	Hauteur H Hauteur de véhicules 1,50 m*	Hauteur H Hauteur de véhicules 1,75 m*	Hauteur H Hauteur de véhicules 2,00 m*
1	2,77 m	2,77 m	2,77 m
2	4,49 m	4,74 m	4,99 m
3	6,21 m	6,71 m	7,21 m
4	7,93 m	8,68 m	9,43 m
5	9,65 m	10,65 m	11,65 m
6	11,37 m	12,62 m	13,87 m

*Hauteur de véhicules au premier niveau 2,00 m (deux hauteurs différentes de véhicules sont possibles en fonction de l'installation)

Toutes les cotes sont des dimensions finales minimales. Il conviendra, en outre, de tenir compte des tolérances définies dans le cahier des charges pour l'octroi des travaux du bâtiment (en Allemagne VOB Partie C /DIN 18330, 18331).

Crossparker 558 | Vue de dessus



■ Options

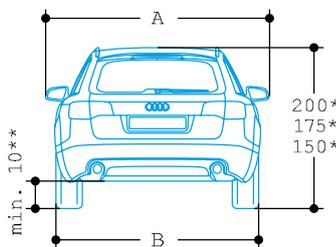
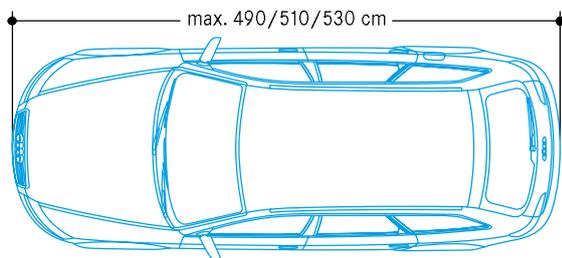
- Plaque de recouvrement du dispositif de levage avec une cuve adaptée aux pavés du maître d'oeuvre
- Contrôle de la hauteur et de la longueur du véhicule par barrage photoélectrique
- Aides de stationnement (rétroviseurs, feux de signalisation)
- Cabine d'accès avec portail
- Contrôle des véhicules dans la cabine d'accès au moyen de scanners
- Tourner le véhicule dans la fosse pendant le stationnement
- Tourner le véhicule dans la fosse sur le côté latéral de l'installation pendant le stationnement
- Evacuation de l'eau des palettes au sol de la fosse
- Evacuation de l'eau du couvercle du dispositif de levage vers le sol de la fosse
- Préparation d'une station de chargement pour véhicules électriques

Prière de vous adresser à COMPARK pour les options et les exigences/spécifications requises.

Il est possible que pour la planification des options, les dimensions nécessaires changent.

Nous élaborerons une solution individuelle avec vous.

■ Dimensions maximales des véhicules



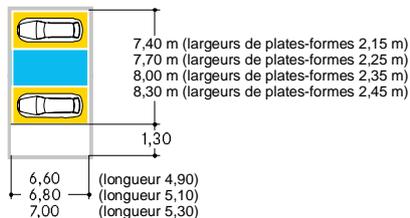
Largeurs de plates-formes	Cote A	Cote B
215	205	max. 190
225	215	max. 200
235	225	max. 210
245	235	max. 220

* Hauteur hors tout (la voiture avec porte-bagages, galerie, antenne etc., ne devra pas dépasser la hauteur indiquée)

** Garde au sol

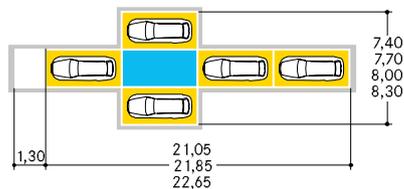
■ Possibilités d'agencement

■ En longueur 0 | Latéralement 1 + 1



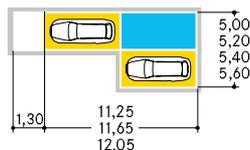
Niveaux	Nombre de places de parking
1	2
2	4
3	6
4	8
5	10
6	12

■ En longueur 1 + 2 | Latéralement 1 + 1



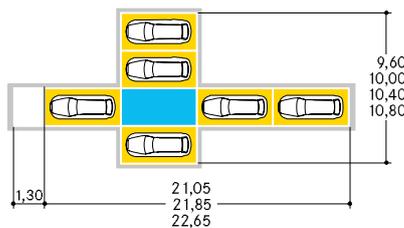
Niveaux	Nombre de places de parking
-	-
2	9
3	14
4	19

■ En longueur 1 + 0 | Latéralement 0 + 1



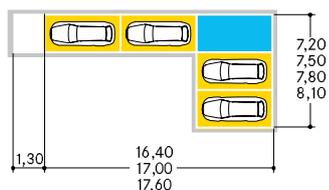
Niveaux	Nombre de places de parking
1	2
2	4
3	6
4	8
5	10
6	12

■ En longueur 1 + 2 | Latéralement 2 + 1



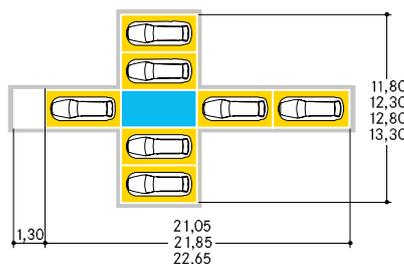
Niveaux	Nombre de places de parking
-	-
2	10
3	16
4	22

■ En longueur 2 + 0 | Latéralement 0 + 2



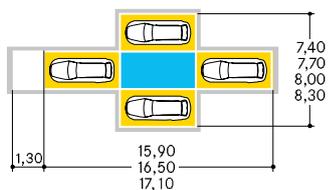
Niveaux	Nombre de places de parking
-	-
2	6
3	10
4	14
5	18
6	22

■ En longueur 1 + 2 | Latéralement 2 + 2



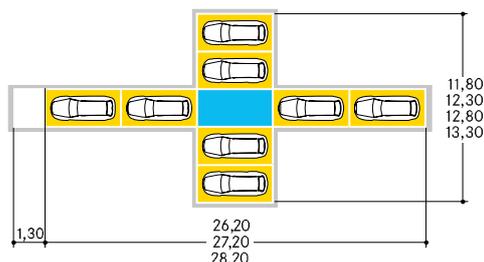
Niveaux	Nombre de places de parking
1	5
2	12
3	19

■ En longueur 1 + 1 | Latéralement 1 + 1



Niveaux	Nombre de places de parking
1	4
2	8
3	12
4	16
5	20

■ En longueur 2 + 2 | Latéralement 2 + 2



Niveaux	Nombre de places de parking
1	6
2	14
3	22

Travaux électriques/Armoire de commande

1. Raccordements 230/400 V, 50 Hz, triphasé. Le fusible ou coupe-circuit automatique à action lente 3 x 50 A (selon DIN VDE 0100 partie 430 ou réglementations locales correspondantes).
2. Selon la DIN EN 60204, les installations doivent être raccordées par le maître d'œuvre à la liaison équipotentielle de protection. Un raccordement est à prévoir à une distance de 10 m.
3. Pour une télémaintenance (optionnelle), un câble DSL avec accès Internet sur l'armoire de commande est nécessaire.
4. Le maître d'œuvre devra fournir un emplacement de 170 x 130 x 220 cm pour l'armoire de commande.
5. Zone d'utilisation de la commande: de +5° à +40°C. Humidité de l'air: 50% à +40°C. En cas de conditions divergentes, veuillez consulter COMPARK (si nécessaire, l'armoire de commande devra être chauffée).

Mise à la terre et équilibrage de potentiel

A proximité de l'armoire de commande le maître d'œuvre doit prévoir une possibilité de raccordement à la prise de terre car le rail d'équilibrage de potentiel (PAS) dans l'armoire de commande doit être relié par une conduite aussi courte que possible avec la prise de terre. Pour les constructions mécaniques le maître d'œuvre doit fournir des prises de terre au moins tous les 10 mètres (resp. à la distance prévue par le système de protection contre la foudre) car toute la construction métallique doit être reliée aux prises de terre par des conduites aussi courtes que possible.

Tableau de commande

1. Un lecteur RFID et l'affichage de texte pour l'utilisateur ainsi qu'une touche multi-fonctions doivent être intégrés dans le tableau de commande sous forme de colonne ou dans un bâti (installés de manière apparente).
2. Emplacement au choix à droite ou à gauche de l'accès (en option: des deux côtés).
3. Uniquement pour les installations avec plaque de recouvrement du dispositif de levage: Le bord d'accès à l'installation doit être visible sur toute la longueur. Distance par rapport au bord d'accès: 5 mètres maximum et 1 mètre minimum.

Utilisation de l'installation

1. Commande avec réinitialisation automatique pour lever et abaisser le dispositif de fermeture du puits.
2. Fonctionnement automatique de l'installation dès que le dispositif de fermeture du puits est entièrement fermé.
3. Sélection des places de stationnement par transpondeur (une télécommande pour l'installation ne sera mise à disposition que pour les systèmes avec cabine d'accès).
4. Blocage mécanique de l'entrée et de la sortie lorsque le dispositif de fermeture du puits n'est pas en position finale verrouillée.

Mesures d'insonorisation

Base: DIN 4109 «Insonorisation en bâtiment» Nov. 1989. Conformément à cette norme, une insonorisation suffisante contre la transmission de bruits d'impact et de bruits aériens doit être incorporée aux machines, installations et appareils communs. Le niveau sonore ne doit pas dépasser 30 dB(A) la nuit dans les pièces habitées et les chambres à coucher.

Insonorisation des bruits aériens
Notre version standard satisfait en règle générale aux exigences de la DIN 4109 si le niveau d'insonorisation du corps du

bâtiment est d'un minimum de R'w 57 dB (A).

Insonorisation des bruits d'impact
COMPARK propose des mesures supplémentaires pour réduire la transmission des bruits d'impact. (Veuillez demander un devis séparé à ce sujet auprès de la société COMPARK). Nous recommandons une concertation entre un expert en insonorisation et la société COMPARK sur d'éventuelles mesures supplémentaires pour l'insonorisation des bruits d'impact.

Température

Zone d'utilisation de l'installation: de +5° à +40°C. Humidité de l'air: 50% à +40°C. En cas de conditions divergentes, veuillez consulter COMPARK.

Déclaration de conformité

Les systèmes proposés sont conformes à la Directive européenne 2006/42/CE relative aux machines et à la DIN EN 14010.

Aération (maître d'œuvre)

Le maître d'œuvre devra veiller à l'aération de la fosse pour permettre l'évaporation de l'eau de condensation et de l'eau apportée par les véhicules.

Éclairage (maître d'œuvre)

Dans la zone de transfert 500 Lux mini. (cf. EN 1837:1999).
Dans la zone de l'installation 50 Lux mini. (cf. EN 81-1:1998).

Protection contre les incendies (maître d'œuvre)

Les mesures de prévention contre les risques d'incendie devront être prises par l'architecte en concertation avec le service de l'urbanisme ou de la protection contre les incendies.

Disponibilité

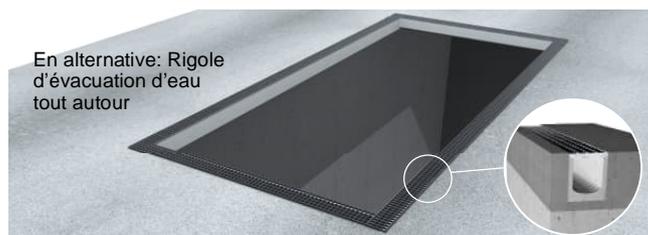
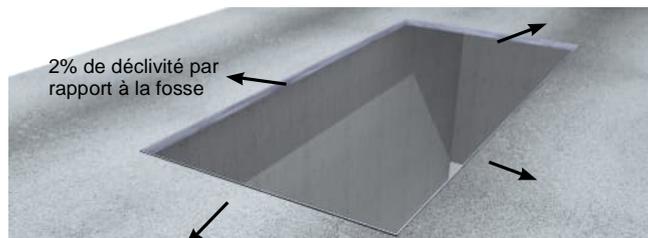
La disponibilité de l'installation est régie par les dispositions VDI (Association des ingénieurs allemands) 4466, janv. 2001 (par. 6.4): „Sauf disposition contraire, la disponibilité totale atteinte par le système de stationnement automatique est au minimum de 98% après une période de fonctionnement de six mois (Calcul selon la norme VDI 3581)„

Dimensions

Toutes les cotes sont des dimensions finales minimales. Il conviendra en outre de tenir compte des tolérances définies dans le cahier des charges pour l'octroi des travaux du bâtiment (en Allemagne VOB Partie C / DIN 18330, 18331) ainsi que dans la norme DIN 18202.

Écoulement de l'eau en surface (assuré par le maître d'œuvre)

Des rigoles d'évacuation d'eau ou, en alternative, une déclivité par rapport à l'installation d'au moins 2 % sont à prévoir par le maître d'œuvre autour de la plaque de recouvrement du dispositif de levage ou devant l'accès du sas de transfert. L'eau des surfaces voisines ne doit pas pénétrer dans le système par la rive de fosse.



Rigole d'évacuation d'eau périphérique (fourniture par le maître d'œuvre)

Dans la fosse, une rigole d'évacuation d'eau devra être prévue et raccordée à un regard ou à une fosse de puisage. Si la fosse de puisage n'est pas accessible pour une vidange manuelle, elle devra être vidée à la pompe par le maître d'œuvre. Dans l'intérêt de la protection de

l'environnement, nous conseillons de revêtir la fosse d'une couche de peinture afin de prévenir tout risque de pollution des eaux souterraines. En cas de raccord au réseau des canalisations, il est recommandé de prévoir des filtres à huile.

Évacuation des eaux de la palette (en option)

Les palettes pour les véhicules ont des ouvertures sur le bas des côtés latéraux pour l'écoulement des eaux. L'eau s'écoule sur le côté latéral à côté des véhicules sur le niveau en dessous. En option, nous vous proposons des rigoles

d'évacuation d'eau dans la construction métallique en dessous de chaque palette de stationnement. L'eau s'écoule alors vers le bas jusqu'au sol de la fosse.

Cheminée de maintenance

Pour la maintenance de l'installation, le maître d'œuvre devra prévoir une cheminée de maintenance avec accès à tous les niveaux par escaliers ou échelles.

Dispositif de fermeture du puits

1. Le dispositif de fermeture du puits est une construction soudée (fabriquée selon la norme EN ISO 13920 avec une classe de tolérance C) Standard: tôle larmée. Pour l'option cuve l'aménagement individuel de la surface par le maître d'œuvre, tel que couche de sable/marbre, couche de sable/pierres de jardin, terre/gazon est possible. Veuillez consulter COMPARK pour ce qui concerne la charge maximale et l'étanchement.
2. Le dispositif de fermeture du puits est à fleur de sol et peut être traversé lorsque l'installation est en position basse (poids max. de voiture 2600 kg, charge maxi. par roue 650 kg).
3. La zone au-dessus des entraînements est visiblement recouverte de tôles larmées galvanisées (d'environ 1 mètre de largeur).
4. Dans la zone du dispositif de fermeture du puits, les bâtiments environnants ne devront présenter aucune fenêtre, aucune porte ni ouverture sur une hauteur de 3 mètres minimum et une longueur de 7 mètres minimum. S'il devait y avoir des portes, des fenêtres ou des ouvertures, celles-ci devront être fermées en permanence et protégées contre toute ouverture. S'il devait être nécessaire d'ouvrir des portes dans cette zone, le maître d'œuvre devra les protéger par un verrouillage électromécanique surveillé qui devra être intégré à la commande de l'installation (ouverture de portes uniquement possible lorsque l'installation est en position basse. L'installation ne fonctionne que porte fermée et verrouillée).

Statique et construction

La charpente en acier est le cadre porteur du convoyeur et des palettes. Elle est fixée au sol par chevilles à expansion et est soutenue latéralement par les murs extérieurs dont la qualité de béton

doit être de C25/30. Les indications de statique peuvent être demandées auprès de la société COMPARK pour chaque projet.

Documents

Selon les réglementations allemandes LBO et GaVo (réglementation sur les garages), les Slimparker sont soumis à autorisation. Nous tenons

gratuitement à votre disposition les documents, tels que p.ex. la déclaration de conformité CE, éventuellement nécessaires pour obtenir le permis de construire.